

Promouvoir l'agenda panafricain de la gouvernance : quelles leçons aux quinze ans de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG)

Principaux points issus des discussions

Contexte

1. Le 13 avril 2022, le Charter Project Africa a organisé un événement en ligne pour réfléchir au double anniversaire de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) : 15 ans depuis son adoption par les États membres de l'Union africaine (UA) et 10 ans depuis son entrée en vigueur. Elle a réuni des représentants de l'UA, un représentant de la délégation de l'Union européenne auprès de l'UA, des organisations de la société civile et des membres du grand public intéressés par les questions de gouvernance démocratique. Les objectifs étaient les suivants:
 - Faire le point sur la situation générale de l'adoption et de l'application de la CADEG sur le continent ;
 - Aider les acteurs impliqués dans ce processus à partager leur expérience, et favoriser une collaboration efficace entre eux ;
 - Identifier les lacunes dans les politiques publiques y afférentes ainsi que dans la recherche sur le sujet.
2. Plus précisément, les dignitaires suivants ont assisté à l'événement et ont réfléchi à l'impact de la CADEG au cours des 15 dernières années et à son avenir face aux défis contemporains de la gouvernance :
 - Le Secrétariat de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) : **Ambassadeur Salah Hammad**, Chef du Secrétariat
 - Délégation de l'UE auprès de l'UA : **Alban Biaussat**, Responsable des politiques et des programmes - Gouvernance démocratique et droits de l'homme
 - écanisme africain d'évaluation par les pairs : **Adv. Batlokoa Makong**, Ag. Chef de cabinet
 - Parlement panafricain : **Ag. Clerk Gali Massa Harou**
 - Commission africaine des droits de l'homme et des peuples : **Lindiwe Khumalo**, Secrétaire exécutif
3. Leurs remarques ont été complétées par d'autres réflexions de représentants de la société civile, notamment :

- Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) : **Lidet Tadesse Shiferaw** Directeur associé, Sociétés pacifiques et gouvernance responsable
- Afrobaromètre : **Sibusido Nkomo**, Chef des communications
- Siasa Place : **Nerima Wako**, Directeur exécutif
- Code for Africa : **Justin Arenstein**, Directeur exécutif

4. Les points essentiels qui sont ressortis des délibérations sont les suivants :

Sur l'importance de la CADEG pour l'avenir :

5. La CADEG reste un instrument essentiel pour réaliser les objectifs de l'UA en matière de développement durable, de paix et de sécurité. Si des progrès ont été réalisés au cours des 15 dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour que les principes de l'instrument se traduisent par des progrès tangibles dans la vie quotidienne des citoyens africains. Il est nécessaire de soutenir une campagne ciblant les États membres dans le but de parvenir à une **ratification universelle** de la CADEG, car seuls 35 des 55 États membres ont dûment ratifié l'instrument
6. Il est également nécessaire de réfléchir et de **renforcer la domestication et la mise en œuvre** de la CADEG par les États membres. Cela implique de mieux faire connaître les dispositions de la CADEG aux entités étatiques clés telles que les fonctionnaires concernés, le parlement et le système judiciaire, ainsi qu'aux acteurs non étatiques tels que la société civile et le secteur privé. Les médias sont une partie prenante clé et un allié potentiel pour mettre en lumière les préoccupations relatives à la gouvernance démocratique et sensibiliser le public aux dispositions et à la pertinence de la CADEG dans leur vie quotidienne.
7. Les États membres, en tant que porteurs de devoirs, sont essentiels pour améliorer les perspectives de réussite de la mise en œuvre. L'engagement avec eux doit s'appuyer sur des évaluations et des analyses approfondies des contraintes de capacité et de volonté politique qui entravent la mise en œuvre effective des principes de la CADEG au niveau des États. Cela signifie qu'il faut tenir compte de l'analyse contextuelle des États individuels qui peuvent se situer dans le spectre des conflits armés en cours, des sociétés post-conflit, des démocraties en conflit ou de celles qui négocient actuellement des transitions délicates. En outre, la recherche indique que les tendances suivantes sont une préoccupation urgente sur le continent :
 - **L'effondrement de la sécurité dans certains pays et l'internationalisation de certains conflits** ont conduit à une hyper-militarisation de l'État pour renforcer la sécurité de l'État. Cela peut se faire au détriment du progrès socio-économique, ce qui a accéléré d'autres problèmes tels que les troubles civils et le terrorisme.

- **L'absence d'un leadership politique suffisant en matière de gouvernance** a érodé la confiance du public dans les institutions et les systèmes étatiques. Les citoyens africains soutiennent toujours les normes démocratiques énoncées dans la CADEG, mais ils sont profondément frustrés par l'incapacité à tenir ses promesses.
 - Les **changements anticonstitutionnels de gouvernement**, dont certains ont bénéficié du soutien de l'opinion publique en raison de l'incapacité des gouvernements civils à tenir leurs promesses en matière de prestation de services et de bonne gouvernance, sont apparus à la suite de manifestations de masse et de soulèvements populaires. Au-delà des coups d'État militaires, qui sont la manifestation la plus courante des changements anticonstitutionnels de gouvernement, la tendance à la manipulation des constitutions et à la recherche d'un troisième mandat ou à l'élimination de la limitation des mandats par certains dirigeants politiques doit également être combattue et traitée efficacement. Ceci invite à une interrogation plus approfondie sur la question de savoir si la définition de la CADEG des changements anticonstitutionnels de gouvernement aborde suffisamment ces autres aspects.
8. Notamment, la plateforme de l'AGA, qui est actuellement présidée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), est activement saisie de la question des changements anticonstitutionnels de gouvernement et accueille favorablement les interventions innovantes et transversales qui font progresser les valeurs interdépendantes de la gouvernance démocratique et des droits humains et des peuples.
 9. Les progrès réalisés dans la technologie civique au cours des 15 dernières années, le rôle accru de la technologie dans les processus démocratiques et la réalité de la démocratie numérique exigent que les parties prenantes examinent la pertinence de la CADEG dans cette perspective et ajustent leurs efforts de mise en œuvre pour refléter cette réalité numérique.

Sur la nécessité d'efforts multi-acteurs :

10. Les coalitions passées ont joué un rôle déterminant dans l'adoption de la CADEG jusqu'à présent. À partir de 2022, il existe une infrastructure et un écosystème pour l'engagement multipartite qui, améliorés et renforcés, peuvent faire avancer la mise en œuvre de la CADEG :
 - La plateforme AGA offre de nombreuses possibilités de synergies entre les organes de l'UA ainsi qu'avec les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), la société civile et les citoyens africains en général. **Il est nécessaire de rendre plus opérationnelle et de maximiser la stratégie existante d'engagement des citoyens de la plateforme AGA.**

- Divers organes de l'UA possèdent, dans le cadre de leurs mandats, des plateformes de sensibilisation, d'engagement constructif et de responsabilité en ce qui concerne les obligations de la CADEG. Parmi les exemples, on peut citer la procédure de rapport des États de la CADHP, les examens des États dans le cadre du MAEP ainsi que l'élaboration du rapport sur l'état de la gouvernance en Afrique, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA (AUPSC), la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le sous-comité des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance au sein du Comité des représentants permanents (CRP) de l'UA, et le comité du PAP sur la justice et les droits de l'homme, pour n'en citer que quelques-uns. **Ces plateformes doivent travailler collectivement et de manière cohérente** pour entreprendre un travail sur plusieurs fronts : (1) pousser à la ratification universelle de la CADEG, (2) sensibiliser les acteurs étatiques et non étatiques aux dispositions de l'instrument, (3) renforcer le respect par les États des obligations de la CADEG par le biais d'examens périodiques et (4) fournir une assistance technique et permettre l'engagement des citoyens en offrant un espace de dialogue au sein de leurs procédures et en encourageant le dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques au niveau national. **Les États membres sont en outre appelés et doivent être soutenus pour renforcer leur conformité avec les obligations de rapport en vertu de l'article 49 de la CADEG.**
- La société civile continue d'être une partie prenante précieuse dans la mise en œuvre des principes de la CADEG en fournissant une recherche et un plaidoyer fondés sur des preuves tangibles pour informer les processus politiques et promouvoir la responsabilité des détenteurs de devoirs. La société civile joue également un rôle crucial dans la promotion de l'engagement des citoyens en créant des espaces qui comblent le fossé entre les citoyens africains et les détenteurs d'obligations en vue de promouvoir une gouvernance participative et réactive. Ceci est vrai non seulement pour la société civile traditionnelle sous la forme d'organisations de la société civile (OSC) enregistrées, mais aussi pour les mouvements sociaux plus informels réunis par les médias sociaux, qui jouent un rôle croissant en tant qu'interface avec les citoyens. Par conséquent, **la plateforme AGA et la société civile doivent continuer à travailler ensemble en tant que partenaires naturels vers une stratégie solide d'engagement citoyen qui réalise la vision de l'UA d'une "Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens".**
- L'avenir de la mise en œuvre de la CADEG exige que les parties prenantes adoptent l'innovation dans le domaine de la technologie civique et explorent les limites de la démocratie numérique. La technologie civique a le potentiel de créer des circonscriptions continentales pour faire campagne en faveur d'une meilleure gouvernance démocratique et d'accroître les perspectives de responsabilisation en rendant les informations cruciales sur l'état de la gouvernance dans un endroit donné facilement accessibles et sous une forme exploitable pour ceux qui

cherchent des remèdes. Les jeunes peuvent agir en tant que leaders sur les différentes plateformes en ligne. Cependant, **le potentiel de la technologie civique ne peut être pleinement exploité que si certains défis sont relevés, notamment : la montée de la désinformation dans l'espace numérique, la pénétration limitée de la connectivité Internet sur le continent, l'accès restreint à l'Internet et la réaction de l'État contre le plaidoyer numérique dans le cadre d'une tendance plus large de rétrécissement de l'espace civique.**

Le [projet de la Charte africaine](#) est un projet panafricain axé sur les engagements contenus dans la CADEG, qui encourage l'utilisation de la technologie civique pour amplifier les voix des citoyens et ouvrir des espaces de collaboration entre les citoyens, les initiatives civiques et les décideurs de l'Union africaine, aux niveaux national, régional et continental, en mettant l'accent sur les formats numériques. Il est financé par l'Union européenne.



**Co-funded by
the European Union**

LE PARCOURS DE LA CADEG JUSQU'À PRÉSENT

